ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

TFAD

Bangladesh

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2016-09-27

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2018	Oui
A - 34.5%	B - 36.6%	C - 29.0%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2020	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2021	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2022	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2019	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2021	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2022	Oui

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie B, Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2023	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2030	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2023	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Oui

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	Ap Bp	du 22 février 2018 au 20 février 2020	du 22 février 2018 au 31 décembre 2023
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	Ap Bp	du 22 février 2018 au 20 février 2022	du 22 février 2018 au 31 décembre 2023
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 30 juin 2026	au plus tard le 30 juin 2026
1.4	Notification	Bp Cp B»C	du 20 février 2020 au 30 juin 2026	au plus tard le 31 décembre 2023
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	au plus tard le 20 février 2020	au plus tard le 30 juin 2022
2.2	Consultations	B	au plus tard le 20 février 2020	au plus tard le 30 juin 2022
3	Décisions anticipées	A		au plus tard le 22 février 2018
4	Procédures de recours ou de réexamen	Ap Bp	du 22 février 2018 au 20 février 2020	du 22 février 2018 au 31 décembre 2023
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B	au plus tard le 20 février 2020	au plus tard le 31 décembre 2023
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2018
5.3	Procédures d'essai	C B»C	au plus tard le 30 juin 2030	au plus tard le 30 juin 2030
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 20 février 2020	au plus tard le 30 juin 2021
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 20 février 2020	au plus tard le 31 décembre 2023
6.3	Disciplines en matière de pénalités	B	au plus tard le 20 février 2020	au plus tard le 30 juin 2022

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	C	au plus tard le 30 juin 2025	au plus tard le 30 juin 2025
7.2	Paiement par voie électronique	B	au plus tard le 20 février 2020	au plus tard le 30 juin 2022
7.3	Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2018
7.4	Gestion des risques	C E	au plus tard le 30 juin 2030	au plus tard le 30 juin 2029
7.5	Contrôle après dédouanement	C	au plus tard le 30 juin 2026	au plus tard le 30 juin 2026
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2018
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 30 juin 2026	au plus tard le 30 juin 2024
7.8	Envois accélérés	C	au plus tard le 30 juin 2026	au plus tard le 30 juin 2026
7.9	Marchandises périssable	C E	au plus tard le 30 juin 2030	au plus tard le 30 juin 2029
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	au plus tard le 30 juin 2030	au plus tard le 30 juin 2030
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
10.1	Formalités	Ap Cp	du 22 février 2018 au 30 juin 2030	du 22 février 2018 au 30 juin 2026
10.2	Acceptation de copies	Ap Bp	du 22 février 2018 au 20 février 2020	du 22 février 2018 au 30 juin 2022
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2018

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 30 juin 2030	au plus tard le 30 juin 2030
10.5	Inspection avant expédition	Ap Bp	du 22 février 2018 au 20 février 2020	du 22 février 2018 au 31 décembre 2023
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2018
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2018
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2018
10.9	Admission temporaire de marchandises	B	au plus tard le 20 février 2020	au plus tard le 30 juin 2022
11	Transit	Ap Bp Cp	du 22 février 2018 au 30 juin 2030	du 22 février 2018 au 30 juin 2030
12	Coopération Douanière	B	au plus tard le 20 février 2020	au plus tard le 31 décembre 2023

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/BGD/6/Rev.1	2026-04-02	Article 1.4 - Revision 1

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/BGD/7	2026-04-01	Extension of implementation dates
G/TFA/N/BGD/5/Rev.1	2025-07-24	Article 22.3 - Revision 1
G/TFA/N/BGD/4/Rev.2	2025-07-24	Article 12.2.2 - Revision 2
G/TFA/N/BGD/6	2025-07-24	Article 1.4
G/TFA/N/BGD/4/Rev.1	2024-10-08	Article 12.2.2 - Revision
G/TFA/N/BGD/5	2024-07-05	Article 22.3
G/TFA/N/BGD/4	2024-07-05	Article 12.2.2
G/TFA/2/BGD/INF/2	2024-05-01	Report on the implementation of the Trade Facilitation Agreement
G/TFA/2/BGD/INF/1	2023-11-08	Report on the implementation of the Trade Facilitation Agreement
G/TFA/N/BGD/1/Add.5	2022-08-19	Category C notification
G/TFA/N/BGD/1/Add.4	2021-02-18	Category C notification - Addendum 4
G/TFA/N/BGD/1/Add.3	2020-02-19	Category B and C notification - Addendum 3
G/TFA/N/BGD/2/Rev.1	2020-01-15	Arrangements and progress in the provision of TACB support - Revision
G/TFA/N/BGD/1/Add.2	2020-01-15	Categories B and C notification - Addendum 2
G/TFA/N/BGD/3	2019-10-14	Article 10.6.2
G/TFA/N/BGD/2	2019-08-20	Arrangements and progress in the provision of TACB support
G/TFA/N/BGD/1/Add.1	2019-02-14	Category C notification - Addendum 1
G/TFA/N/BGD/1	2018-02-27	Categories A, B and C notification

Partage d'experiences

Date	Title
1 décembre 2022	USDA-funded Bangladesh Trade Facilitation Project (BTF)

7.6 - Temps moyens nécessaires à la mainlevée

Date	Title
4 juin 2025 - 5 juin 2025	Sharing Bangladesh Experiences to Conduct TRS: Addressing the Effectiveness and Bottlenecks

Information détaillée sur l'assistance technique

1.3 Points d'information

C

1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2026

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Le point d'information national pour les douanes est déjà établi.
Le point d'information national pour le commerce est en cours d'établissement, avec l'assistance technique du Groupe de la Banque mondiale.
Assistance requise (pour le point d'information national pour le commerce):
1. Soutien en matière de législation.
2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes.
3. Formation.
4. Renforcement des capacités.
5. Évaluation des besoins.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale, Agence des États-Unis pour le développement international

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:
Le Point d'information national pour les douanes a été établi par l'Administration nationale des impôts (NBR) avec l'assistance technique de l'USAID.
Par conséquent, la NBR aura besoin d'une assistance pour le renforcement des capacités et la formation fournie par d'autres partenaires de développement/par l'OMC.
Le Point d'information national pour le Ministère du commerce s'agissant des questions autres que douanières est en cours d'établissement, avec l'assistance technique du Groupe de la Banque mondiale. Le Groupe de la Banque mondiale fournit l'assistance suivante:
1. Appui à la législation
2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes
3. Logistique pour le Ministère du commerce
Par conséquent, le Ministère du commerce aura besoin d'une assistance fournie par d'autres partenaires de développement/par l'OMC pour ce qui suit:
i) renforcement des capacités et formation, ii) développement de la connectivité logicielle avec d'autres ministères/départements et établissement de liens avec le Ministère du commerce, iii) mise en place d'un mécanisme de coordination, et iv) logistique pour d'autres ministères et départements.

Cp

1.4 (c)

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Le point d'information national pour les douanes est déjà établi.

Le point d'information national pour le commerce est en cours d'établissement, avec l'assistance technique du Groupe de la Banque mondiale.
Assistance requise (pour le point d'information national pour le commerce):
1. Soutien en matière de législation.
2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes.
3. Formation.
4. Renforcement des capacités.
5. Évaluation des besoins.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2030

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Le Département de la phytoquarantaine, l'Institut de normalisation et d'essais du Bangladesh, la Commission de l'énergie atomique du Bangladesh, le Département de l'élevage et le Département de la pêche ne disposent pas d'un nombre suffisant de laboratoires pour réaliser les seconds essais, ce qui constitue désormais pour eux une difficulté. Une assistance technique est requise pour la création de laboratoires d'essai et pour d'autres services logistiques, ainsi qu'un renforcement des capacités pour les procédures d'essai. L'aide des partenaires de développement est requise dans les domaines suivants:

1. Équipement.
2. Étalonnage.
3. Nouveau laboratoire.
4. Formation et renforcement des capacités.

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Le Département de la phytoquarantaine, l'Institut de normalisation et d'essais du Bangladesh, la Commission de l'énergie atomique du Bangladesh, le Département de l'élevage et le Département de la pêche ne disposent pas d'un nombre suffisant de laboratoires pour réaliser les seconds essais, ce qui constitue désormais pour eux une difficulté. Une assistance technique est requise pour la création de laboratoires d'essai et pour d'autres services logistiques, ainsi qu'un renforcement des capacités pour les procédures d'essai. L'aide des partenaires de développement est requise dans les domaines suivants:
1. équipement
2. étalonnage
3. nouveau laboratoire
4. formation et renforcement des capacités

7.1.1
7.1.2

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2025

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'Administration nationale des impôts travaille actuellement à la mise en œuvre de cette mesure, avec l'assistance technique de l'USAID.
Assistance requise:
1. Soutien en matière de législation.
2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes.
3. Formation.
4. Renforcement des capacités.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: Agence des États-Unis pour le développement international

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

L'Administration nationale des impôts (NBR) travaille actuellement à la mise en œuvre de cette mesure, avec l'assistance technique de l'USAID. L'USAID fournit une assistance technique concernant l'appui à la législation, la formation, le renforcement des capacités et la consultation des parties prenantes.
Toutefois, la NBR apprécierait toute offre d'autres partenaires de développement/de l'OMC permettant aux fonctionnaires concernés de participer à des activités de renforcement des capacités et de formation sur le traitement avant arrivée.

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2030

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'Administration nationale des impôts travaille actuellement à la mise en œuvre de cette mesure, avec l'assistance technique de l'USAID et du Groupe de la Banque mondiale. Assistance requise:
1. Soutien en matière de législation.
2. Consultation.
3. Formation.
4. Renforcement des capacités.
5. Évaluation des besoins.

Le Service de quarantaine a déjà bénéficié d'une formation assurée par le Groupe de la Banque mondiale. Assistance requise de la part des partenaires de développement:
1. Renforcement des capacités du mécanisme de surveillance.
2. Établissement d'une procédure d'analyse du risque phytosanitaire.
3. Soutien technique pour l'évaluation et l'atténuation des risques.
4. Programme de développement de la documentation et de la sensibilisation concernant les responsabilités morales et éthiques dans les médias sociaux.
5. Élaboration de procédures opérationnelles normalisées et de manuels concernant la gestion des risques.

L'Institut de normalisation et d'essais du Bangladesh (BSTI) travaille à la mise en œuvre de cette mesure, avec l'assistance technique du Groupe de la Banque mondiale. Assistance requise:
1. Établissement du système de gestion des risques en tenant compte des meilleures pratiques internationales.
2. Formation pour les membres du Comité de gestion des risques.
3. Visite sur le terrain pour les membres du Comité après la mise en place réussie du système.
Aucun partenaire de développement ne travaille actuellement avec la Commission de l'énergie atomique du Bangladesh sur cette question. Elle a besoin d'une assistance de la part des partenaires de développement dans le domaine de la gestion des risques.
Un processus d'accréditation est en cours pour l'établissement de laboratoires. Le Service de quarantaine du DAE a besoin d'une assistance des pouvoirs publics.

Le processus d'automatisation pour les permis d'importation et d'exportation a débuté.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: Banque mondiale, Agence des États-Unis pour le développement international

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:
A. L'Administration nationale des impôts (NBR) travaille actuellement à la mise en œuvre de cette mesure, avec l'assistance technique de l'USAID et du Groupe de la Banque mondiale. L'USAID et le Groupe de la Banque mondiale fournissent une assistance technique en ce qui concerne l'évaluation des besoins, l'appui à la législation, la formation et la consultation des parties prenantes. Toutefois, la NBR apprécierait toute offre d'autres partenaires de développement/de l'OMC permettant aux fonctionnaires concernés de participer à des activités de renforcement des capacités et de formation sur la gestion des risques.
B. Le Service de quarantaine a déjà bénéficié d'une formation assurée par le Groupe de la Banque mondiale. Il ne reçoit actuellement aucune assistance d'aucun donateur. Assistance requise de la part des partenaires de développement/de l'OMC:
1. Renforcement des capacités du mécanisme de surveillance
2. Établissement d'une procédure d'analyse du risque phytosanitaire
3. Soutien technique pour l'évaluation et l'atténuation des risques
4. Programme de développement de la documentation et de la sensibilisation concernant les responsabilités morales et éthiques dans les médias sociaux
5. Élaboration de procédures opérationnelles normalisées et de manuels concernant la gestion des risques
6. Appui à la législation et assistance technique pour le dédouanement avec contrôle de la biosécurité
7. Assistance technique pour faciliter le processus d'accréditation aux fins de la mise en place de laboratoires
C. L'Institut de normalisation et d'essais du Bangladesh (BSTI) a précédemment travaillé à la mise en œuvre de cette mesure, avec l'assistance technique du Groupe de la Banque mondiale. Il ne reçoit actuellement aucune assistance d'aucun donateur. Assistance requise de la part des partenaires de développement/de l'OMC:
1. Établissement du système de gestion des risques tenant compte des meilleures pratiques internationales
2. Formation pour les membres du Comité de gestion des risques
3. Visite sur le terrain pour les membres du Comité après la mise en place réussie du système
Aucun partenaire de développement ne travaille actuellement avec la Commission de l'énergie atomique du Bangladesh sur cette question. Elle a besoin d'une assistance de la part des partenaires de développement dans le domaine de la gestion des risques.

7.5.1
7.5.2
7.5.3
7.5.4

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2026

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'Administration nationale des impôts travaille actuellement en collaboration avec l'USAID (pour l'audit basé sur les transactions) et avec la Banque asiatique de développement (pour l'audit basé sur le système) pour assurer la mise en conformité avec cette mesure.

Assistance requise:
1. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes.
2. Formation.
3. Renforcement des capacités.

Étiquettes: *Ressources humaines et formation*

Agences: Agence des États-Unis pour le développement international, Banque asiatique de développement (BAD)

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

L'Administration nationale des impôts (NBR) travaille actuellement en collaboration avec l'USAID (pour l'audit basé sur les transactions) et avec la Banque asiatique de développement (pour l'audit basé sur le système) pour assurer la mise en conformité avec cette mesure.
L'USAID et la BAsD fournissent une assistance technique en ce qui concerne l'appui à la législation, la formation et la consultation des parties prenantes.
Toutefois, la NBR apprécierait toute offre d'autres partenaires de développement/de l'OMC permettant aux fonctionnaires concernés de participer à des activités de renforcement des capacités et de formation sur le contrôle après dédouanement.

C

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2026

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'Administration nationale des impôts travaille actuellement en collaboration avec l'USAID et la Banque asiatique de développement à la mise en œuvre du système d'opérateurs économiques agréés au Bangladesh.
Assistance requise:
1. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes.
2. Formation.
3. Renforcement des capacités.
4. Évaluation des besoins.
5. Soutien en matière de législation.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

Agences: Agence des États-Unis pour le développement international, Banque asiatique de développement (BAD)

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

L'Administration nationale des impôts (NBR) travaille actuellement en collaboration avec l'USAID et la Banque asiatique de développement à la mise en œuvre du système d'opérateurs économiques agréés au Bangladesh.
L'USAID et la BAsD fournissent une assistance technique en ce qui concerne l'évaluation des besoins, l'appui à la législation, la formation et la consultation des parties prenantes.
Toutefois, la NBR apprécierait toute offre d'autres partenaires de développement/de l'OMC permettant aux fonctionnaires concernés de participer uniquement à des activités de renforcement des capacités et de formation sur les opérateurs agréés.

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
7.8.2 (a), (b), (c), (d)
7.8.3

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2026

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'USAID fournit une assistance technique à l'Administration nationale des impôts pour l'établissement d'un système de messagerie rapide répondant aux exigences des bonnes pratiques internationales.
Assistance requise:
1. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes.
2. Formation.
3. Renforcement des capacités.
4. Soutien à l'infrastructure.

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Agences: Agence des États-Unis pour le développement international

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

L'USAID fournit une assistance technique à l'Administration nationale des impôts (NBR) pour l'établissement d'un système de messagerie rapide répondant aux exigences des bonnes pratiques internationales.
L'USAID fournit une assistance technique concernant l'appui à la législation, la formation, le renforcement des capacités et la consultation des parties prenantes.
Toutefois, la NBR apprécierait toute offre d'autres partenaires de développement/de l'OMC permettant aux fonctionnaires concernés de participer à des activités de renforcement des capacités et de formation sur les envois accélérés.

C

7.9.1 (a), (b)
7.9.2
7.9.3
7.9.4

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2030

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance en rapport avec les marchandises périssables.
Assistance requise:
1. Soutien en matière de législation.
2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes.
3. Formation.
4. Renforcement des capacités.
5. Soutien à l'infrastructure.

À nouveau, les autorités portuaires ont besoin d'une assistance technique (étude de faisabilité, dessins, conception, etc.) et financière (infrastructure, matériel, maintenance, etc.).

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

Aucun partenaire de développement n'a jusqu'à présent offert d'assistance dans le domaine des marchandises périssables.
Assistance requise:
1. Appui à la législation
2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes
3. Formation
4. Renforcement des capacités
5. Soutien à l'infrastructure
À nouveau, les autorités portuaires ont besoin d'une assistance technique (étude de faisabilité, dessins, conception, etc.) et financière (infrastructure, matériel, maintenance, etc.).

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2030

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

A) Coopération entre les organismes nationaux présents aux frontières:

Le Groupe de la Banque mondiale est convenu de fournir une aide sous forme de prêts pour les activités liées à la gestion coordonnée des frontières.

Le Service de quarantaine a besoin d'une assistance de la part des partenaires de développement pour assurer une coopération forte entre tous les organismes présents aux frontières.

B) Coopération transfrontières entre les organismes présents aux frontières:

Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance pour la coopération entre les organismes présents aux frontières. Les activités menées dans différents pays d'Asie du Sud sont coordonnées dans le cadre du programme SASEC de la Banque asiatique de développement.
Assistance requise:
1. Négociation et consultation.
2. Renforcement des capacités.
3. Infrastructure.
4. Automatisation.

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale, Banque asiatique de développement (BAD)

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

A) Coopération nationale entre les organismes présents aux frontières:
Le Groupe de la Banque mondiale fournit une assistance sous forme de prêt au Ministère du transport maritime pour développer des installations et des infrastructures uniquement dans quatre ports, à savoir Benapole, Bhomra, Sonamasjid et Burimari. Le Ministère du transport maritime a besoin d'une assistance d'autres partenaires de développement/de l'OMC pour développer des installations et des infrastructures dans d'autres ports.
La BAsD envisage de fournir une assistance technique à l'Administration nationale des impôts pour le développement d'installations et d'infrastructures aux postes de douane terrestres de Sonamasjid, Sonahut, Tamabil, Akhaura, Teknaf, Haluaghat, Bibirbazar, Nakugaon, Shaola et Darsana.
En revanche, le Service de quarantaine ne reçoit actuellement aucune assistance d'aucun partenaire de développement.
B) Coopération internationale entre les organismes présents aux frontières:
Aucun partenaire de développement n'a jusqu'à présent offert d'assistance dans le domaine de la coopération internationale entre les organismes présents aux frontières. Les activités menées dans différents pays d'Asie du Sud sont coordonnées dans le cadre du programme SASEC de la Banque asiatique de développement.
Assistance requise:
1. Négociation et consultation
2. Renforcement des capacités
3. Infrastructure
4. Automatisation

Cp

10.1.1 (a)

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2030

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance en rapport avec les marchandises périssables.

Assistance requise:
1. Formation.
2. Renforcement des capacités.

À nouveau, le Service de quarantaine a besoin d'une assistance pour: a) l'élaboration d'un organigramme valide pour une autorité responsable de la quarantaine phytosanitaire au Bangladesh, et b) la mise en place du système E-Phyto.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

Aucun partenaire de développement n'a jusqu'à présent offert d'assistance dans le domaine des marchandises périssables.
Assistance requise:
1. Formation
2. Renforcement des capacités
À nouveau, le Service de quarantaine a besoin d'une assistance pour: a) l'élaboration d'un organigramme valide pour l'autorité responsable de la quarantaine phytosanitaire au Bangladesh, et b) la mise en place du système E-Phyto.

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2030

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'Administration nationale des impôts met en œuvre le projet grâce à l'assistance sous forme de prêts fournie par la Banque mondiale.

Assistance requise:
1. Soutien en matière de législation.
2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes.
3. Formation.
4. Renforcement des capacités.
5. Mécanisme de coordination à l'intérieur des organismes et entre les différents organismes.
À nouveau, une assistance dans le domaine des TIC (matériel et logiciels) va être nécessaire dans les ports.

En outre, le Conseil de la recherche scientifique et industrielle du Bangladesh a besoin d'une assistance technique dans le domaine de la gestion des données.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

L'Administration nationale des impôts (NBR) met en œuvre le projet grâce à l'assistance sous forme de prêts fournie par la Banque mondiale.
Le Groupe de la Banque mondiale fournit une assistance sous forme de prêts concernant l'appui à la législation, la formation, le renforcement des capacités et la consultation des parties prenantes.
Toutefois, la NBR apprécierait toute offre d'autres partenaires de développement/de l'OMC permettant aux fonctionnaires concernés de participer à des activités de renforcement des capacités et de formation sur le guichet unique.
En outre, le Conseil de la recherche scientifique et industrielle du Bangladesh (BCSIR) a besoin d'une assistance technique dans le domaine de la gestion des données. Le BCSIR ne reçoit actuellement aucune assistance d'aucun partenaire de développement dans ce domaine lié aux marchandises périssables. Par conséquent, il a besoin d'une assistance à cet égard de la part des partenaires de développement/de l'OMC.

Cp

11.5

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2030

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance dans le domaine du trafic en transit (établissement d'une infrastructure physique séparée pour le trafic en transit).
Assistance requise:

1. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes.
2. Formation.
3. Renforcement des capacités.
4. Élaboration d'une politique intégrée en matière de transit.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance dans le domaine du trafic en transit (établissement d'une infrastructure physique séparée pour le trafic en transit).
Assistance requise:
1. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes
2. Formation
3. Renforcement des capacités
4. Élaboration d'une politique intégrée en matière de transit.

11.9

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2030

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance dans le domaine du trafic en transit (autorisation du dépôt et du traitement préalable des documents et données relatifs au transit avant l'arrivée des marchandises).

Assistance requise:

1. Soutien en matière de législation.
2. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes.
3. Formation.
4. Renforcement des capacités.
5. Élaboration d'une politique intégrée en matière de transit.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance dans le domaine du trafic en transit (établissement d'une infrastructure physique séparée pour le trafic en transit).
Assistance requise:
1. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes
2. Formation
3. Renforcement des capacités
4. Élaboration d'une politique intégrée en matière de transit.

11.16 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2030

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Aucun organisme donateur ne travaille sur cette mesure; un soutien est nécessaire.
2. Une assistance est requise pour l'élaboration d'une politique intégrée en matière de transit.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni une assistance dans le domaine du trafic en transit (établissement d'une infrastructure physique séparée pour le trafic en transit).
Assistance requise:
1. Consultation des parties intéressées dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes
2. Formation
3. Renforcement des capacités
4. Élaboration d'une politique intégrée en matière de transit.

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 20 novembre 2026
Mis à jour le 30 avril 2026

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org